



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 10 Juin 2009

Date de la convocation 3 Juin 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Peyral Péret
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, M.GABORIT Jean-Luc, Mme BARRE Berthe CLERMONT L'HERAULT : M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.BARON Bernard, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques MERIFONS : M. VIALA Daniel, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves NEBIAN : M. LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN :M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-Jacques, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard PERET : M.BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian VILLENEUVETTE : M.ORMIERES Jean-Louis</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.GARCIA Alain à M.SATGER Jean-Noël M.REVEL Claude à M.SEGURA René M.MARTINEZ Antoine à M.CAZORLA Alain M.BAISSE Robert à M. BRUN Olivier M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel M.BARDEAU Francis à M.DRUART David M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard</p>		

Objet : CISPD - Convention avec l'association "Accueil Marginalité Toxicomanie - Arc en Ciel"

Monsieur BRUN rappelle aux membres du conseil communautaire que dans le cadre des actions de sécurité et de prévention de la délinquance, une convention lie le CISPD du Clermontais et l'association « Accueil Marginalité Toxicomanie (AMT) – Arc en Ciel ».

L'AMT est une association loi 1901 créée en 1978 pour répondre aux difficultés sociales, psychologiques et médicales des usagers de drogues et leur entourage. Ainsi est né le Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) « arc en ciel ».

Depuis presque 30 ans, l'AMT s'est continuellement développée autour de missions au plus près des usagers de produits psycho actifs licites et illicites.

- Accueil et soins auprès de personnes dépendantes et de leur famille
- Accompagnement des adolescents à titre préventif
- Soutien des professionnels et partage des savoirs et des pratiques
- Information et documentation auprès de tout public

Il précise que depuis 2006, cette association organise sur CLERMONT L'HERAULT, des permanences hebdomadaires d'accessibilité aux soins qui s'articulent autour de trois actions :

- Une consultation anonyme et gratuite tenue par une éducatrice spécialisée qui s'adresse aux personnes toxico-dépendantes, aux adolescents usagers de cannabis et polyconsommateurs, aux familles et proches de toxicomane ou d'utilisateur de cannabis, et tout professionnel (par extension toute personne) en demande d'information.
- Un travail en réseau pour favoriser le partenariat et rendre accessible la consultation.
- Des interventions de prévention auprès du public jeune (15-25 ans) et parents et formation « ado – relais ».

Le public reçu, originaire de CLERMONT L'HERAULT mais également d'autres communes du territoire notamment PAULHAN et CANET, de même que de GIGNAC ou encore PEZENAS, est constitué pour plus de 50%, par des jeunes de 15 à 25 ans.

Le budget annuel lié à cette action s'établit à 10 000 euros en dépenses, avec un co-financement départemental au titre du Partenariat Local d'Action Jeunesse de l'Hérault (PLAJH) à hauteur de 7900 euros.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et l'association "Accueil Marginalité Toxicomanie - Arc en Ciel" telle que présentée.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.